

✓ **IBODE/IDE**
✓ **BLOC OPÉRATOIRE**

Intitulé du métier selon le Répertoire des Métiers de la FPH : Infirmier(ère) de bloc opératoire

I. PRESENTATION DU SERVICE

Le bloc opératoire de la Chartreuse comprend 7 salles d'intervention dont 1 réservée à l'urgence obstétricale et 1 salle d'endoscopie digestive. Il se situe au niveau -1 du site de la Chartreuse, à côté du service d'imagerie médicale et proche du service des urgences.

Le bloc possède un SAS d'entrée pour les patients, une salle de réveil (11 postes de surveillance), 7 arsenaux, une salle de décontamination des endoscopes et une salle de décontamination du matériel. Un local « déchets » et un sas de décartonnage sont aussi présents.

II. MISSIONS

Prendre en charge un patient dans sa globalité dans le cadre d'un traitement chirurgical, obstétrical, endoscopique ou interventionnel grâce à des techniques de soins appropriées afin d'améliorer ou de maintenir l'état de santé initial.

III. ACTIVITES SPECIFIQUES

Les activités suivantes sont exercées en priorité par l'infirmier titulaire du diplôme d'état de bloc opératoire et l'infirmier en cours de formation préparant à ce diplôme :

- Gestion des risques liés à l'activité et à l'environnement opératoire ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une démarche de soins individualisée en bloc opératoire et secteurs associés ;
- Organisation et coordination des soins infirmiers en salle d'intervention ;
- Traçabilité des activités au bloc opératoire et en secteurs associés ;
- Participation à l'élaboration, à l'application et au contrôle des procédures de désinfection et de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables visant à la prévention des infections nosocomiales au bloc opératoire et en secteurs associés.

Son activité se décline en 3 grandes fonctions dans la salle d'opération :

1. Circulante

Son action se situe auprès de l'opéré en anticipant ses besoins selon le degré de dépendance et auprès de l'équipe chirurgicale en servant de relais entre les zones dites « stériles » et « non stériles ». Elle assure la communication entre la salle d'intervention et les différents partenaires extérieurs.

- Accueillir, contrôler l'identité du patient.(check-list)
- Vérifier la nature de l'intervention et la préparation cutanée.
- Préparer l'environnement opératoire (aménagement de l'espace, choix des dispositifs médicaux, organisation des chariots d'intervention, vérification salle d'opération)
- Préparer et manipuler les équipements médicaux et contrôler les DM et DMI en lien avec les interventions.
- Participer à l'installation chirurgicale de l'opérée sur la table d'opération en assurant son confort et sa sécurité (en conformité avec le protocole établi par le chirurgien).
- Contribuer au bon fonctionnement de l'intervention en anticipant les besoins par rapport aux temps opératoires et en respectant les procédures d'hygiène et d'asepsie.
- Veiller à l'ordre, au rangement et à l'hygiène de la salle en per opératoire.
- Assurer la traçabilité du suivi de l'intervention et du matériel utilise ainsi que les DMI.
- Participer au retour du patient vers la SSPI ou sas d'accueil si fast-traking.
- Organiser le transfert et la traçabilité des pièces opératoires et différents prélèvements dans les laboratoires correspondants.
- Ranger le chariot d'intervention et le recharger.

2. Instrumentiste

Elle participe à l'acte chirurgical dans le périmètre stérile au contact de l'opéré. Elle prévoit et gère l'instrumentation stérile en fonction des temps opératoires aseptiques et septiques.

- Connaître l'anatomie, la pathologie et les techniques opératoires appliquées.
- Prévoir, organiser le matériel en anticipant les différents temps opératoires.
- Maîtriser l'habillage chirurgical.
- Aider au champage.
- Préparer la table d'instrumentation et anticiper la demande chirurgicale.
- Maîtriser les techniques opératoires de chaque activité.
- Garantir les conditions d'asepsie.
- Compter les textiles, aiguilles, instruments et objets coupants.
- Décontaminer des DM pris en charge par la stérilisation.

3. Aide opératoire (cette fonction est par voie réglementaire réservée aux IBODE)

Elle apporte sa collaboration à l'acte opératoire.

- Garantir les conditions d'asepsie.
- Installer chirurgicalement le patient selon protocole si le chirurgien est absent.
- Maîtriser l'habillage chirurgical.
- Maîtriser les techniques opératoires.
- Répondre et anticiper aux besoins des chirurgiens en exposition, aspiration et hémostase.
- Fixer et poser des drainages sous cutanés et vérifier leur bon fonctionnement.
- Fermer en sous cutanée et cutanée selon protocole.
- Réaliser le pansement.
- Si pas d'instrumentiste, préparer la table d'instrumentation, évaluer et compter textiles, instruments, aiguilles et objets coupants, décontaminer les DM.
- Assurer le confort et l'installation du patient en fin d'intervention.

L'IBODE et l'IDE ont aussi d'autres fonctions.

4. Fonction Gestion

Gestion du temps

- Connaître le fonctionnement du bloc opératoire et des secteurs interdépendants.
- Recueillir, analyser les différentes informations concernant le programme opératoire.
- Organiser ses actions avec méthode, efficacité et rapidité en tenant compte de la sévéricité et du degré d'urgence.

Gestion des dispositifs médicaux

- Connaître le matériel et les équipements, contrôler leur disponibilité et leur fonctionnalité.
- Assurer le suivi de la maintenance et sa traçabilité.
- Assurer la traçabilité des dispositifs médicaux.
- Participer à la gestion des stocks et à la maîtrise des coûts.

Gestion des ressources humaines

- Connaître la fonction de chacun selon la législation.
- Collaborer et négocier avec les différents partenaires du réseau de soins.

Gestion de l'espace

- Organiser l'aménagement de l'espace pour l'intervention suivant des principes d'ergonomie.

5. Fonction formation, information et recherche

Formation

- Participer à l'encadrement des stagiaires et des nouvelles recrues.
- Actualiser ses connaissances, les communiquer aux équipes afin de les mettre en application.

Information

- Assurer des transmissions écrites et orales concernant l'opéré, le matériel et l'organisation.
- Partager les informations professionnelles.

Recherche

- S'investir dans la recherche infirmière et clinique pour l'amélioration de la qualité des soins (procédures, référentiels, protocoles...).

6. Fonction évaluation

Acteur essentiel au cours des différentes étapes de la démarche qualité :

- élaboration
- mise en place
- évaluation
- réajustement

IV. COMPETENCES

- Adapter les soins infirmiers au contexte du bloc opératoire et/ou des secteurs associés dans le cadre d'une démarche de soins.
- Organiser, au sein du bloc opératoire et/ou secteurs associés, les activités avec les autres professionnels pour assurer la continuité et la qualité des soins.
- Appliquer et faire appliquer au personnel concerné les procédures, protocoles et règles de bonnes pratiques pour garantir la sécurité du patient et du personnel.
- Participer à la démarche Qualité et Gestion Des Risques de l'institution.
- Assurer, au sein du service, le suivi qualitatif et quantitatif des dispositifs médicaux stériles ou non stériles, réutilisables ou à usage unique pour répondre aux besoins de l'activité opératoire.
- Organiser l'espace de la salle d'intervention et s'y déplacer, au regard de l'asepsie progressive, pour assurer la sécurité du patient et des personnes.
- Assurer l'instrumentation de l'intervention en anticipant les besoins de l'équipe opératoire.

- Assurer l'aide lors des différents gestes de l'opérateur, quelle que soit la situation, pour faciliter la réalisation de l'acte opératoire.
- Guider un stagiaire ou un nouveau professionnel lors de l'apprentissage, en référence à un projet d'encadrement mis en place.
- Analyser sa pratique professionnelle pour la formaliser, en référence aux normes de qualité.

V. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE DU METIER

1. Diplômes requis

Être titulaire du Diplôme d'État d'infirmier(e) de Bloc Opératoire ou du Diplôme d'Infirmière

2. Horaires

- Tous les jours ouvrés de 7h à 18h30 sauf le vendredi 7h à 16h avec des horaires en 7h, 8h, 8h30, 9h et 9h30 et des équipes du matin et du soir.
- Astreinte de semaine de 18h30 à 7h00 le lendemain
- Astreinte de jours fériés de 18h30 à 7h00 le lendemain du jour férié
- Astreinte de week-end du vendredi 16h00 à 7h00 le lundi

3. Qualités requises

- Maîtriser l'ensemble des techniques de soins
- Avoir de la dextérité
- Savoir supporter les situations difficiles et répétitives
- Savoir mobiliser ses qualités humaines et relationnelles (empathie, discrétion, respect, honnêteté, ...)
- Communiquer de manière claire
- Avoir le sens de l'organisation, et savoir établir des priorités
- Faire preuve d'autonomie mais aussi savoir s'adapter aux différents impératifs de chaque membre de l'équipe

- Etre rigoureux
- Etre dynamique et réactif
- Savoir se remettre en question
- Etre dans un processus de formation continue
- Avoir des connaissances de base en informatique

4. Contraintes

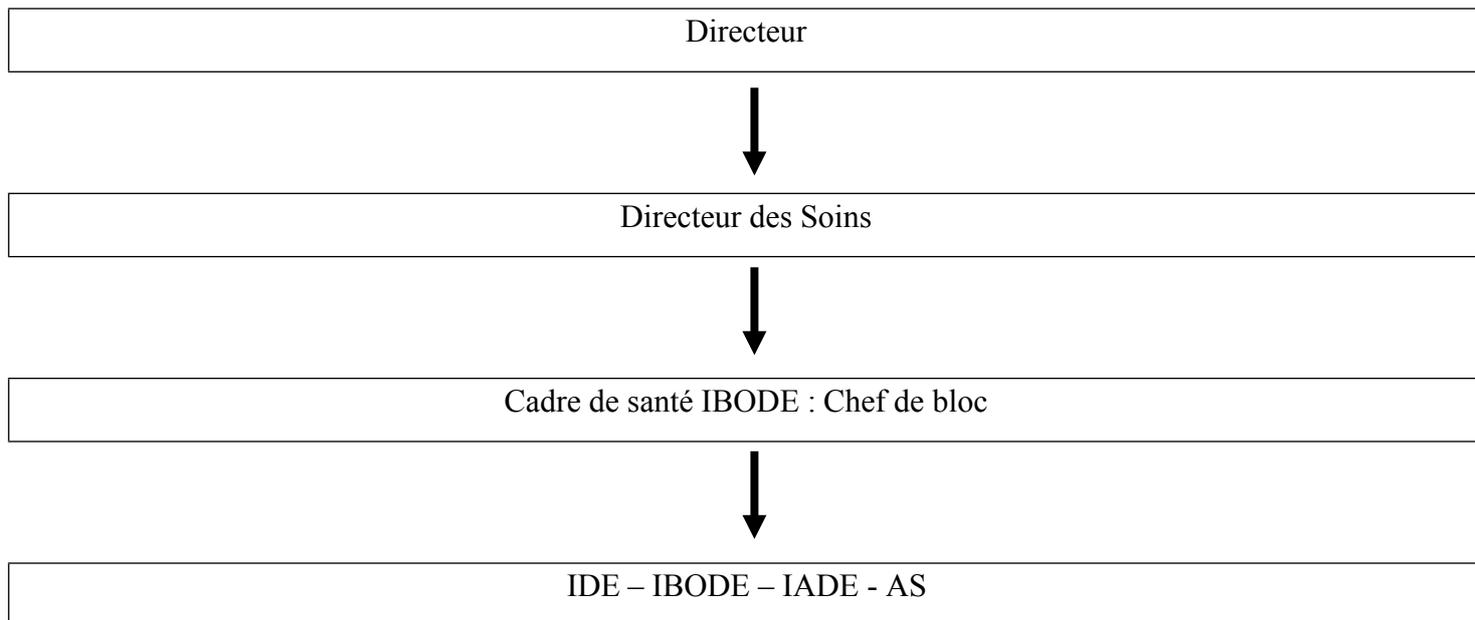
- Station debout prolongée
- Tenue spécifique contraignante
- Ambiance confinée avec très peu de lumière naturelle
- Polyvalence dans les différentes spécialités
- Travail en astreinte les nuits, week-end et jours fériés
- Port et manipulation de charge lourde
- Travail en différents horaire (7h/8h/9h/9h30)

5. Risques

- Rayons ionisants
- AES
- Expositions aux fumées
- Expositions au formol
- Nuisances sonores
- Psycho-sociaux
- Musculo-Squelettique

VI. LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

1. Relations hiérarchiques



2. Relations fonctionnelles

- Cadre de santé du plateau technique (urgence, soins intensifs, radiologie, chirurgie, médecine, laboratoire, maternité, pharmacie, stérilisation)
- Les praticiens hospitaliers intervenants au bloc : MAR, chirurgiens, gastro-entérologues
- Les personnels de stérilisation
- Les personnels de la pharmacie
- Les personnels du laboratoire
- Les brancardiers
- Les IDE des différents services d'hospitalisation
- Les techniciens biomédicaux
- Les employés du Service Technique

- Le magasin et le service de logistique
- Les secrétaires médicales
- Le service d'hygiène
- Les personnels de la pharmacie
- Les stagiaires

VII. TEXTES DE REFERENCES

- Code de Santé Publique : articles L4311-1 à L4311-29, articles R4311-1 à R4311-10 et article R4311-14 relatifs aux règles d'exercice de la profession d'IDE.
- Code de Santé Publique : Article R4311-11, R4311-11-1 et R4311-11-2 relatifs aux règles d'exercice de la profession d'IBODE.
- Arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Arrêté du 12 mars 2015 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.
- Arrêté du 27 janvier 2015 relatif aux actes et activités et à la formation complémentaire prévus par le décret n°2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire.

VIII. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Entretien annuel par le Cadre responsable
- Notation par le Directeur